YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2007/193

OBJET : Convention de prestations de service relative à une animation lors de la fête de la ville le samedi 23 juin 2007, en centre-ville, et le dimanche 24 juin 2007, dans le Parc Caillebotte, conclue avec la société « MONICA MEDIAS SARL »

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 Avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser une animation dans le cadre de la fête de la ville, dans le centre-ville, le samedi 23 juin 2007, et dans le Parc Caillebotte, le dimanche 24 juin 2007,

CONSIDERANT que la proposition de la société MONICA MEDIAS SARL sise 99/103, rue de Sèvres 75006 PARIS, correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer une convention de prestations de service relative à une animation lors de la fête de la ville le samedi 23 juin 2007 et le dimanche 24 juin 2007, avec la société MONICA MEDIAS SARL pour un montant de 2 700.00 € H.T. soit 3 229.20 € H.T.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 8 juin 2007

MAIRIE D' ★ 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres,
Communauté d'Agglomération